



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4813

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Nice, le 22 OCT. 2021

Réunion de la commission départementale des risques naturels majeurs

Compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2021

Lieu : Salle Estérel – Centre Administratif

Intervenants

M. Benoit HUBER

Sous-préfet, directeur de cabinet

M. Pascal JOBERT

Directeur départemental des territoires et de la mer

1 – Objet

La Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) est régie par les articles R565-5 et R565-6 du code de l'environnement. Elle a également été instituée dans le département des Alpes-Maritimes par arrêté préfectoral de 2007. Elle concourt à l'élaboration et la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs. Elle émet un avis sur les projets de documents de prévention des risques et est informée chaque année des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Bien que la CDRNM ne se soit plus réuni depuis 2019, l'actualité de la gestion de crise et les actions menées en matière de prévention des risques ont été riches en évènements :

Les intempéries de ces deux dernières années mettent en exergue que notre département, sujet aux épisodes méditerranéens, est fortement exposé aux risques pluie-inondation, crue, et mouvement de terrain :

- En **2019** : en l'espace de 2 mois, 8 activations de COD pour vigilances météo, dont 2 rouges ⇒ 89 communes reconnues en état de catastrophe naturelle ;
- En **2020** : tempête Alex ⇒ 3 vallées sinistrées ⇒ 71 communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

En tant qu'instance locale de concertation sur la prévention des risques naturels majeurs, cette réunion a abordé différents items liés aux risques naturels majeurs présents sur le département, et notamment l'état d'avancement et la programmation des PPR dans le département, le bilan de l'utilisation du fonds Barnier, les démarches d'accompagnement des collectivités à la prévention des risques, le système d'endiguement de la basse vallée du Var ainsi qu'un point de situation et d'information sur les suites de la tempête Alex et le déploiement des outils d'accompagnement des sinistrés relevant du fonds Barnier.

2 – Présentation

M. JOBERT, directeur départemental des territoires et de la mer, a présenté un diaporama reprenant tous les thèmes de l'ordre du jour.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

3 – Échanges

Madame Anne SATTONNET, Vice-présidente du Conseil Départemental, membre titulaire de la commission, a souligné l'importance de l'acculturation au risque. Elle a également témoigné du plein engagement du département dans le développement de la culture du risque. Enfin, en tant que membre du conseil d'administration de l'EPF PACA, elle a souligné l'effort réalisé par cet établissement à travers l'embauche de deux personnes supplémentaires spécifiquement destinées au traitement des dossiers d'acquisition amiable post tempête Alex.

Mme SATTONNET s'est félicitée de la création dans le département du SMIAGE, a tenu à remercier le SDIS pour son action, ses interventions en zone rurale.

Elle a également suggéré que soit délivrée une information, à travers différents documents à destination du grand public, permettant de mieux comprendre l'indemnisation par le Fonds Barnier en amont de la catastrophe.

4 – Conclusion :

M. HUBER, sous- préfet, directeur de cabinet a conclu en rappelant à tous l'importance de l'information de la population face aux crises de plus en plus nombreuses et intenses.

Il faudra, ensemble, se préparer à faire face collectivement à des événements graves liés aux risques naturels.

M. HUBERT a informé de la nouvelle édition du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), disponible dès à présent en téléchargement sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Dossier-Departemental-sur-les-risques-majeurs-Edition-2021>

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes**

Pascal JOBERT